

*Textes réglementaires*

Ensuite, il y a le projet de loi sur les coalitions qui doit être renvoyé instamment au comité. On retire des pouvoirs aux tribunaux pour les confier à une commission qui jouira d'une immense autorité sur les activités financières d'un grand nombre de sociétés et de particuliers.

Enfin, il y a la loi sur les transports. Je l'ai gardée pour la fin pour une raison très précise. Il ne fait aucun doute que la commission des transports perdra presque tous ses pouvoirs qui seront confiés aux cadres supérieurs du ministère. Un homme très versé dans les questions de transport, et qui s'y connaît aussi en bureaucratie, a justement fait certaines observations à ce sujet. M. John R. Baldwin, a présenté un mémoire à la Commission canadienne des transports en janvier 1977. M. Baldwin fut pendant de nombreuses années, un fonctionnaire très estimé et hautement respecté. Il fut sous-ministre des Transports et termina sa carrière dans la Fonction publique comme président d'Air Canada. Il fut mandarin mais aussi simple fonctionnaire. Il n'est plus dans l'administration depuis déjà quelques temps.

● (2020)

Que dit M. Baldwin du nouveau projet de loi sur les transports? On lit ceci à la page 4 de son mémoire:

En dépit d'un mouvement profond et général vers une plus grande valorisation des processus économiques normaux, la tendance récente à renforcer le rôle de la bureaucratie aux dépens de l'agent, du Parlement, de l'organisme de réglementation et même du cabinet est un sujet d'inquiétude.

Ce sont là les propos tenus par un homme qui, je le répète, a déjà occupé un poste de sous-ministre ainsi que le poste de président d'une de nos principales compagnies aériennes. Voici la suite:

Ce qui est caractéristique, c'est la concentration des pouvoirs conférés par voie législative ou réglementaire entre les mains du gouverneur en conseil ou du ministre, autrement dit entre celles des conseillers le plus souvent. On en vient donc à permettre aux bureaucrates de trancher des questions qui devraient relever tantôt de la compétence du législateur tantôt de celle de certains organismes dotés de pouvoirs de réglementation. Cette tendance non réfrénée pourrait finir par perturber le cours normal des choses dans le secteur des transports.

La Chambre a été saisie d'un bill sur les droits de la personne. Étant donné le nombre d'exceptions et l'ambiguïté des définitions, cette question sera en réalité sujette à l'arbitraire du ministre qui redéfinira de temps en temps, et même presque quotidiennement les «droits de la personne». Par «ministre», il faut évidemment entendre ses conseillers.

J'ai signalé à la Chambre cinq mesures, à savoir les crédits de un dollar, la loi sur l'immigration, les modifications à l'assurance-chômage, la loi nationale sur les transports et le bill sur les droits de la personne, dont le gouvernement réclame l'adoption par le Parlement et qui vont nous empêcher d'assumer les fonctions que nous sommes appelés à remplir au nom de la population canadienne. Ces mesures seront adoptées à moins que certains de mes amis d'en face ne s'interrogent sur le genre de pouvoir qu'ils sont prêts à accorder au gouverne-

[M. Baldwin.]

ment. Peu me chaut que le gouvernement soit libéral ou conservateur; je ne donnerais jamais de pareils pouvoirs à un gouvernement, encore moins à un gouvernement libéral qui, pendant quarante-cinq ans, a mal exercé le pouvoir. A moins que mes honorables amis d'en face ne soient prêts à contester le gouvernement au sujet de ces mesures, lorsque la présente session aura passé à l'histoire, le gouvernement sera devenu l'un des plus puissants au niveau de la Fonction publique et du pouvoir d'intervention dans les affaires des Canadiens sans que la Chambre n'ait mot à dire.

Voilà ce qui cause la détérioration du processus démocratique. On tombe dans le cynisme à cause de ce genre de situation. On se méfie du gouvernement. Tous ceux d'entre nous qui se rendent chez eux en fin de semaine et parlent à leurs commentants entendent la même chose. Les sondages d'opinion le montrent. J'estime que le moment est venu de relever ce défi.

Je suis d'accord avec ce que les autres députés ont dit jusqu'ici. On ne peut retourner en arrière. Pour une raison ou une autre, bonne ou mauvaise, nous avons laissé le gouvernement à s'ingérer de la sorte dans nos vies. Peut-être même l'avons-nous encouragé. Ce qu'il faut faire, c'est trouver une façon d'obliger le gouvernement à rendre des comptes. Le gouvernement doit être prêt, comme un de mes honorables amis l'a dit, à établir un comité statutaire pour que quand nous adoptons un bill accordant ces genres de pouvoirs au gouvernement, ce comité puisse voir de quoi ces pouvoirs sont fondés, comment ils sont exercés et quelles en sont les répercussions. Nous ne pouvons tout simplement plus rester là les bras croisés et permettre au gouvernement d'exercer ces pouvoirs sans rendre des comptes à un comité de la Chambre ou à la Chambre elle-même et sans justifier sa conduite.

Je terminerai, monsieur l'Orateur, en faisant certaines suggestions. Je pense que, dans ce genre de chose, il ne suffit pas de s'en prendre au gouvernement. Il n'est pas nécessaire d'être un grand orateur pour montrer le nombre d'erreurs que le gouvernement a faites. Je dis aux députés d'en face que ce Parlement est le leur. C'est leur pays. Leurs concitoyens sont leur peuple autant que le nôtre. Les lois ne devraient pas être adoptées au simple gré des grands commis de l'État, si admirables soient-ils. Nous avons entendu un bureaucrate éminent, en la personne de M. John Baldwin, nous exposer les dangers de cette situation. C'est pourquoi j'exhorte mes honorables amis d'en face à étudier sérieusement cette question et à dire au gouvernement, au caucus ou à la Chambre, qu'il ne doit pas aller si loin, à moins de donner aux comités de la Chambre ou à la Chambre elle-même l'occasion de contester ceux qui adoptent les règlements. Ces gens sauront alors quand ils adoptent un décret du conseil ou un règlement qu'ils doivent rendre des comptes dans l'exercice d'un pouvoir qu'ils se sont eux-mêmes accordé par règlement.